



# Garderie Périscolaire « Les Fauvettes »

---

**2021 - 2022**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

L'inscription à la garderie scolaire vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur dont un exemplaire est remis, pour information, aux parents de chaque élève usager de la garderie périscolaire « Les Fauvettes ». Ce dernier est aussi disponible sur le tableau d'affichage de la garderie.

### **1°) PRESENTATION**

La garderie périscolaire « Les Fauvettes » est gérée par la MJC Caen Guérinière aux côtés des Parents de l'école :

**MJC CAEN GUERINIERE**  
**10 RUE DES BOUVIERS - 14 000 CAEN**  
Tél. : 02 31 35 66 30 // [bonjour.mjcgueriniere@gmail.com](mailto:bonjour.mjcgueriniere@gmail.com)

Selon la réglementation en vigueur une assurance responsabilité civile a été contractée, afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure (MAIF n° 123123 2A)

### **CARACTERISTIQUES DE LA GARDERIE**

La Garderie « Les Fauvettes » est située dans le Bâtiment C du groupe scolaire « Les Millepertuis », mis à disposition par la mairie de Caen.

La structure a reçu l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour les enfants de moins de 6 ans.

La Garderie assure l'accueil des enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire « Les Millepertuis » **tous les jours d'école, de 7h35 à 8h35 et de 16h30 à 18h30** (**La garderie n'est pas responsable en dehors de ces horaires**).

***Il est à noter que 18h30 est l'heure de fermeture précise et impérative de la Garderie au-delà de laquelle la responsabilité de la Garderie ne peut-être engagée. En cas de retard exceptionnel, merci de contacter le personnel de la garderie. Attention, tout quart d'heure dépassé sera facturé au tarif de 12 €.***

Chaque matin, les enfants sont obligatoirement présentés par un parent ou un adulte dûment mandaté à un(e) animateur (trice) de la garderie.

Chaque soir, les enfants sont également repris par un parent ou un adulte dûment mandaté à un(e) animateur (trice) de la garderie.

## **L'EQUIPE D'ANIMATION**

Conformément à la réglementation, l'équipe d'animation est composée d'un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

Vos enfants seront encadrés par :

Mickaël LEMARINEL : Responsable de l'équipe d'animation et coordinateur

Juliette GUIOT : Animatrice

Pascal HUE : Animateur

Basilisa DEGREMONT : Animatrice

Et des animateurs remplaçants en cas de besoin

## **2°) MODALITES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION**

L'inscription se fait au siège de la MJC caen Guérinière.

Lors de l'inscription, les parents doivent remplir les documents suivants :

- Fiche d'adhésion à la MJC Guérinière
- Une autorisation de prise en charge
- Fiche sanitaire de liaison

Et fournir :

- Une attestation de Quotient familial CAF
- Le carnet de santé
- Un rib

***Toute modification, concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée à la Garderie. Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision devra être fournie.***

## **MODALITES D'EXCLUSION**

Dans le cadre de la Garderie, les enfants et adultes sont tenus à un comportement respectueux et décent envers les animateurs, les enfants, les autres parents.

Un comportement incorrect entrainera, dans un premier temps, un courrier de rappel des règles en vigueur. Dans le cas où l'avertissement s'avérait sans effet, une sanction pourra être prise par l'association pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la famille ou de l'enfant avec annulation de l'adhésion pour le restant de l'année scolaire.

Cette sanction sera communiquée à la famille lors d'un entretien avec le parent.

***En cas de non-respect de tout ou partie du présent règlement, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la garderie scolaire pourra être prononcée par le bureau.***

### 3°) TARIFS :

Pour avoir accès à la Garderie, une **adhésion annuelle** doit être souscrite à la MJC Caen Guérinière *au moment de l'inscription* : 10 € par famille. Cette adhésion est valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin suivant. Cette adhésion n'est possible que si toutes les sommes dues sur l'année scolaire précédente ont été réglées.

Les tarifs de la garderie son en fonction du Quotient familiale CAF

GARDERIE DES FAUVETTES - OCCASIONNEL			
OCCASIONNEL - QF	M	APM	
QF < 299	1,80 €	3,20 €	
300 < QF < 599	2,00 €	3,50 €	
600 < QF < 899	2,20 €	3,80 €	
900 < QF < 1 199	2,40 €	4,10 €	
1200 < QF < 1499	2,60 €	4,40 €	
1500 < Qf < 1799	2,80 €	4,70 €	
QF > 1800	3,00 €	5,00 €	

  

GARDERIE DES FAUVETTES - PLAFONDS MENSUELS			
FORFAIT MENSUEL- QF	M	APM	LES 2
QF < 299	19,00 €	33,00 €	43,00 €
300 < QF < 599	21,00 €	36,00 €	47,00 €
600 < QF < 899	23,00 €	40,00 €	52,00 €
900 < QF < 1 199	25,00 €	43,00 €	56,00 €
1200 < QF < 1499	27,00 €	46,00 €	60,00 €
1500 < Qf < 1799	29,00 €	49,00 €	64,00 €
QF > 1800	31,00 €	52,00 €	68,00 €

La facture est envoyée par mail aux familles en fin de mois avec le détails des présences. Sans retour de leur part, la facture est validée définitivement et est prélevée ensuite le 12 du mois suivant. Tout frais occasionné par un défaut de paiement est à votre charge.

Les familles souhaitant un bénéficiaire d'un autre moyen de paiement doivent se rapprocher de la MJC.

Tout défaut de paiement peut entrainer l'exclusion de la garderie, jusqu'à la régularisation de la situation.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil de la MJC.